

# Egalité Professionnelle : Augmentation de la prime de partage de la valeur... La CFDT a été entendue !

## Augmentation de la prime de partage de la valeur... La CFDT a été entendue !

Le 18 février 2026, le DRH Groupe Orange annonce unilatéralement une Prime Partage de la Valeur (PPV) d'un montant de 1 000 € Brut pour l'ensemble des salariés du Groupe en France.

Porteuse des attentes des salariés déçus au regard des résultats du groupe, la **CFDT** a aussitôt réagi en revendiquant dans un courrier adressé à la Directrice Générale une augmentation de ce montant pour atteindre 1 400 € afin notamment de mieux valoriser les contributions de chacun dans le projet « Lead The Future ».

La direction, à l'écoute, a organisé le vendredi 6 mars, une rencontre avec l'ensemble des organisations représentatives du personnel. La **CFDT** en a profité pour renouveler sa demande d'une augmentation significative de la Prime Partage de la Valeur.

Le 9 mars 2026, l'annonce est tombée, la PPV est revalorisée à :

- 1 400 € pour les travailleuses et travailleurs ayant un salaire annuel inférieur à 40 000 €
- 1 200 € pour celles et ceux qui ont un salaire annuel supérieur à 40 000 €

Ce résultat donne du sens à l'action syndicale **CFDT** et démontre que le dialogue social est un élément essentiel dans le fonctionnement de notre entreprise et que le partage de la valeur n'a de sens que s'il est bien partagé par toutes et tous.

## ACCORD POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE #10

# La CFDT à vos côtés pour agir et faire progresser vos droits !

(NAO) NÉGOCIATION SALARIALE 2026

Augmentation de la prime de partage de la valeur... La CFDT a été entendue !

Infos pratiques

**Suivez-nous sur les réseaux !**

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

[insta3telecomsprestatairesidf](#)

[LinkedinS3C Télécoms Prestataires IDF](#)

[Threads3telecomsprestatairesidf](#)

[TiktokS3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Augmentation de la prime de partage de la valeur... La CFDT a été entendue !](#)